

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 13 février 2012 à 19h00 à la salle du conseil du Bureau d'arrondissement, 305, rue Racine, Québec, le conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété sise au 15 rue des Pères-Jésuites** : rendre réputée conforme l'implantation de la résidence dont la marge avant est de 5,68 mètres alors que le *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, prescrit une marge latérale de 6,0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Québec, ce 26 janvier 2012.

La secrétaire et assistante-greffière de
l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles,

Élise Rhéaume